

## Qui peut présenter un projet?

Toutes les organisations non-gouvernementales peuvent présenter leur candidature. Les subventions sont en règle générale accordées aux organisations qui peuvent prouver de deux années d'expérience au minimum dans la mise en œuvre de projets apportant réinsertion, réparation, autonomie aux victimes d'esclavage moderne.

## Quand présenter un projet?

Les demandes de subventions doivent être soumises avant le 1er mars de chaque année et sont présentées au Conseil d'administration lors de sa session d'automne. Les subventions accordées sont versées au début de l'année suivante.

Les subventions couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

## Comment présenter un projet ?

Les demandes doivent être soumises en ligne entre le 15 janvier et le 1er mars, sur le site

<https://grants.ohchr.org/Default.aspx>

## Contribuer au fonds

Comme tous les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, le Fonds sur les Formes Contemporaines d'Esclavage dépend entièrement de contributions qui lui sont expressément affectées par les donateurs. Le Fonds accepte les dons des États, des organisations non-gouvernementales, du secteur privé, telles que les sociétés commerciales, ainsi que les particuliers.

Les donateurs sont encouragés à augmenter leur soutien au Fonds afin de lui permettre d'étendre son aide cruciale aux victimes de formes contemporaines d'esclavage. Les donateurs sont invités à soumettre leurs contributions chaque année avant la session d'automne du Conseil d'administration.

**Pour de plus amples informations, visitez notre site Internet à :** [www.ohchr.org/slaveryfund](http://www.ohchr.org/slaveryfund)

## Contactez nous

Secrétariat du Fonds sur les Formes Contemporaines d'Esclavage  
Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme  
CH 1211 Genève 10  
Suisse

E-mail: [slaveryfund@ohchr.org](mailto:slaveryfund@ohchr.org)

# LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE LES FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE

commercial sexual exploitation of children and children in armed conflict  
the sale of wives and inherited widows  
early marriage  
serfdom traditional slavery trafficking  
sale of children  
the worst forms of child labour  
sexual slavery servitude  
forced labour  
forced marriage  
debt bondage  
sale of children  
trafficking serfdom  
early marriage the sale of wives and inherited widows  
forced marriage  
trafficking in persons for exploitation



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

*« L'esclavage moderne est un crime. Quiconque le perpétue, le tolère ou le facilite doit être traduit en justice. Les victimes et les survivants ont droit à des recours et des réparations. »*

*Ban Ki-moon  
Secrétaire général des Nations Unies*

## A quoi sert le fonds ?

Le Fonds apporte une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

Depuis sa création par l'Assemblée générale en 1991 (résolution 46/122), le Fonds a soutenu plus de 400 organisations, réparties dans 95 pays différents, offrant à des milliers de victimes réinsertion, réparation et autonomie.

Les subventions sont accordées chaque année sur la base d'une sélection compétitive et peuvent être renouvelées les années suivantes. L'appel à candidature est lancé chaque année au mois de janvier.

Le Fonds est géré par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il est conseillé par un Conseil d'administration composé d'experts indépendants représentant les cinq continents. Le Conseil se réunit une fois par an pour déterminer les priorités, décider des politiques du Fonds et émettre des recommandations pour l'attribution des subventions.

## L'esclavage moderne aujourd'hui

En plus des formes traditionnelles d'esclavage, le Fonds permet aussi de répondre à un certain nombre de formes contemporaines d'esclavage, telles que le servage, l'asservissement, le travail forcé, la servitude pour dettes, les pires formes de travail des enfants, les mariages précoces et forcés, la vente d'épouse, les veuves héritées (lévirat), la traite des êtres humains pour leur exploitation, l'esclavage sexuel, la vente des enfants et l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants.

Toutes les formes d'esclavage moderne sont strictement interdites par le droit international.

## D'autres formes d'esclavage sont constamment dénoncées

L'esclavage moderne est un phénomène global et en constante évolution. Le recrutement forcé d'enfants soldats, la servitude domestique et le tourisme sexuel comptent également au nombre des formes d'esclavage moderne.

## Les projets soutenus par le fonds

Le Fonds soutient des projets fournissant une assistance directe aux victimes de formes contemporaines d'esclavage. La priorité est donnée aux projets permettant la réinsertion, la réparation et l'autonomie aux victimes d'esclavage moderne. L'assistance peut être d'ordre médical, psychologique, social, légal ; elle peut également consister en un soutien humanitaire, ou en un accès à l'enseignement et la formation, ainsi qu'à toute autre action susceptible de permettre une vie indépendante aux victimes.